AB/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2021-__0368_/PRES promulguant la loi n° 009-2021/AN du 15 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-001/PRES du 29 mai 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6638-BF et du don n°631-BF signé, à Ouagadougou le 04 mai 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet pour la préparation et la riposte au Covid-19

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2021-039/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 21 avril 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 009-2021/AN du 15 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-001/PRES du 29 mai 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6638-BF et du don n°631-BF signé, à Ouagadougou le 04 mai 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet pour la préparation et la riposte au Covid-19.

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 009-2021/AN du 15 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-001/PRES du 29 mai 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6638-BF et du don n°631-BF signé, à Ouagadougou le 04 mai 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet pour la préparation et la riposte au Covid-19.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le D6 mai 2021

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO ------UNITE-PROGRES-JUSTICE -------ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

LOI N°009-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-001/PRES DU 29 MAI 2020 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6638-BF ET DU DON N°631-BF SIGNE, A OUAGADOUGOU LE 04 MAI 2020, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET POUR LA PREPARATION ET LA RIPOSTE A COVID-19.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-001/PRES du 29 mai 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6638-BF et du don n°631-BF signé, à Ouagadougou le 04 mai 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet pour la préparation et la riposte à Covid-19.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 15 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale le Vice-président

Abdonave MOSSE

Le Secrétaire de séance

Lansina GONDE